

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Octobre 2018

251x18

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AUX COMMUNES SINISTRÉES DU DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Suite aux intempéries survenues dans le département de l'Aude le 15 Octobre dernier qui ont occasionné des dégâts matériels dans 70 communes Audoises, le Maire souhaite exprimer la solidarité de la commune en faveur des communes sinistrées.

Afin de témoigner celle-ci, il est proposé au Conseil Municipal de verser une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Département de l'Aude qui avec l'association des Maires de l'Aude, ont lancé un appel aux dons.

Les sommes recueillies sont affectées à la reconstruction des équipements publics dévastés dans les communes Audoises.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- DÉCIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 2 500 € au Département de l'Aude qui sera versée à :

Paierie départementale de l'Aude
RIB : 30001 00257 C 1120000000 74
IBAN : FR30 3000 1002 57C1 1200 0000 074
BIC : BDFEFRPPCCT
N° SIRET : 221.100.019.000.19 / Code APE : 751 A

- PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget.

- SE PRONONCE comme suit :

POUR	: 33
CONTRE	: 0
ABSTENTION	: 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 26 Octobre 2018
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

MR FABRICE VEGA